

On s'abonne au bureau de la rédaction, placé du Spectacle, et chez MM. les directeurs des postes du royaume.

Le prix de l'abonnement est de 4 flor. 72 1/2 cts. P. B. par trimestre pour Liège et de 5 flor 67 1/2 cts. P. B. franco, pour les autres villes du royaume.



FRANCE.

Paris, le 28 juillet. — Les commissaires pour la révision du code militaire pénal à l'usage des régimens capitulés de France, ont terminé leur premier travail, après trois semaines de délibérations. M. le lieutenant-colonel Koch, de Berne, a été chargé de rédiger le nouveau projet, dont la commission s'occupera ultérieurement.

— En même tems que nous apprenons la formation d'un théâtre anglais à Paris, on nous annonce que Ponchard, sa femme et d'autres acteurs de l'Opéra-Comique vont partir pour Londres, où ils espèrent ouvrir un théâtre français.

— Hier, la cour d'assises de la Seine s'est occupée de l'affaire du nommé Ulbach, accusé de l'assassinat de la jeune bergère d'Ivry.

A dix heures 1/2 le public, qui est probablement parvenu à forcer la grand-porte, se précipite à grands flots dans la partie inférieure de la salle d'audience qu'il encombre en moins de quelques minutes. MM. les jurés ne tardent pas à être introduits et à prendre rang sur les bancs qui leur sont destinés. Enfin, l'accusé lui-même paraît escorté de quatre gendarmes. Tout le monde se lève tumultueusement; tous les yeux sont fixés sur ce malheureux, qui va lentement s'asseoir à la place des accusés: c'est un jeune homme de 20 ans, de taille moyenne, et dont la physionomie régulière et agréable, respire à la fois l'exaltation et la douceur; sa chevelure épaisse et d'un brun foncé frise naturellement: il est fort proprement vêtu; son maintien est décent, sa tête constamment baissée vers la terre, exprime une tristesse morne et un profond accablement; de tems à autres, il promène des yeux hagards et inquiets sur les nombreux spectateurs qui le contemplant avec une curiosité mêlée de compassion.

M. le président adresse les questions d'usage à l'accusé, qui lui répond d'une voix faible et qui parvient à peine jusqu'à MM. les jurés.

Reconnaissez vous bien, dit-il, avoir, le 25 mai, commis volontairement, et avec préméditation, un meurtre sur la personne de la fille Aimée Millot? — L'accusé baisse la tête en signe affirmatif.

L'un des huissiers donne lecture de l'acte d'accusation. En voici le résumé:

Ulbach est âgé de 20 ans; élevé à l'hospice des Orphelins, et plus tard condamné comme vagabond à rester 18 mois dans une maison de correction, il était, au moment du crime, au service du sieur Aury, marchand de vin traiteur. Une jeune fille, nommée Aimée Millot, venait souvent dans la semaine apporter des œufs chez le sieur Aury et gardait des chèvres sur le boulevard extérieur qui avoisine la commune d'Ivry, Ulbach conçut pour elle une passion violente et ils avaient de fréquentes entrevues.

La veuve Détrouville, chez laquelle Aimée Millot était domestique, fit sentir à cette jeune fille tous les dangers de cette liaison; aussitôt Aimée Millot déclara à Ulbach qu'il devait cesser de la voir. Ulbach devint alors triste et taciturne.

Le vendredi, 25 mai dernier, Aimée Millot se rendait au boulevard des Gobelins avec la nommée Julienne Saumon, qui gardait souvent les chèvres avec elle. A peu de distance de la rue Croulebarde, Ulbach les aborda l'air hagard, la figure décomposée. Julienne Saumon voyant qu'un orage allait éclater et entendant gronder le tonnerre, engagea la fille Millot à rentrer au logis. Elle ne s'en ira pas, s'écria Ulbach, et en même tems il la renverse, et, tirant un couteau, la frappe de plusieurs coups. La jeune Saumon poussa un cri, Ulbach prit la fuite, l'infortunée Millot ne put dire que ces paroles à sa compagne: Ma petite Julienne, je suis morte, va chercher madame. La victime expira au bout d'une heure; l'autopsie du cadavre fit connaître que la mort avait été occasionnée par trois blessures qui traversant la poitrine, avaient attaqué les poumons.

On procédait aux recherches les plus actives pour découvrir la retraite d'Ulbach; lorsque le 3 juin, un jeune homme se présenta chez M. Roger, commissaire de police. Il avait l'air égaré, et d'une voix entrecoupée il demanda des renseignements sur l'assassinat de la bergère d'Ivry. Comme on cherchait à connaître les motifs de ces questions, c'est que c'est moi, dit-il, qui suis l'auteur de l'assassinat. Il indiqua le ferrailler qui lui avait vendu le couteau; il ajouta que depuis son crime

le jour il errait de côté et d'autre, et qu'il couchait la nuit dans des maisons garnies. « J'ai lu dans un journal, dit-il, « qu'un jeune homme était arrêté, je n'ai pas voulu avoir « à me reprocher la mort ignominieuse d'un innocent; cela l'emporte sur l'instinct de ma conservation et je viens de me livrer entre vos mains. »

Ulbach a depuis réitéré ses aveux dans l'interrogatoire; il a déclaré qu'il avait également des projets d'homicide sur la veuve Détrouville, qui avait conseillé à la fille Millot de ne plus le voir, et qu'il regrettait de ne les avoir point mis à exécution.

M. le président procède ensuite à l'interrogatoire de l'accusé.

D. A quelle époque avez-vous connu la fille Millot? — R. Il y a un an dans ce tems-ci.

D. La fille Millot ne vous a-t-elle pas dit qu'il fallait rompre avec elle, que sa maîtresse le voulait? — Non, Monsieur.

D. Cependant vous l'avez vous même déclaré, et vous avez ajouté qu'elle vous avait rendu les cadeaux qu'elle tenait de vous. — L'accusé (après un long intervalle), je ne m'en souviens pas.

D. N'avez-vous pas conçu du ressentiment contre la dame Détrouville, parce qu'elle avait défendu à Aimée de vous voir. — Non, Monsieur.

D. Avez-vous vu quelquefois la fille Millot passer avec un grand jeune homme et n'avez-vous pas cru qu'il était aimé d'elle? — Oui, Monsieur.

D. N'est-ce pas-là ce qui a excité votre jalousie, et n'avez-vous pas conçu le projet de vous venger de ce jeune homme? — Non, Monsieur.

M. le président: Le 25 mai, n'avez-vous pas acheté un couteau à un ferrailler rue des Carmes, en face de l'Ecole Polytechnique?

L'accusé, après une longue hésitation, oui, j'ai acheté un couteau.

D. Dans quelle intention? — R. Pour travailler.

D. Vous avez dit dans l'instruction que c'était pour frapper la fille Millot? — R. M. le juge-d'instruction a mal interprété mes réponses; j'ai dit que c'était pour travailler.

M. le président donne lecture de la partie des interrogatoires relative à ce fait. L'accusé persiste dans ses dénégations.

L'un des huissiers prend le couteau qui est déposé sur le bureau de M. le président et le présente à l'accusé. Ulbach l'examine et indique par un signe qu'il reconnaît l'instrument de son crime.

M. le président à l'accusé: En achetant le couteau, ne l'avez-vous pas trouvé trop faible et ne l'avez-vous pas essayé en frappant sur une planche? — R. Non, Monsieur, je l'ai simplement appuyé sur une planche.

D. Vous avez frappé Aimée Millot avec ce couteau. — R. Oui.

D. Quel motif vous a porté à ce crime? — R. C'était à la suite d'une discussion.

D. Sur quoi portait cette discussion? — La discussion était qu'elle ne voulait pas que je la fréquente. Elle me disait que je n'étais rien de bon, que j'étais un suborneur et que je voulais la tromper. Je croyais d'abord qu'elle plaisantait, et je lui dis: Vous êtes dans l'erreur. Oui, oui, vous voulez me tromper, reprit-elle, et madame le sait aussi bien que moi; puis elle continua à me faire des reproches, en me disant que j'étais un jeune homme qui ne songeait qu'à la subtiliser; elle me repoussa, alors je l'ai frappée.

M. le président: Vous avez frappé la fille Millot de cinq coups de couteau dans la poitrine et dans le dos? — R. Je ne me le rappelle pas.

M. le président: En entrant chez la femme Champenois, vous avez dit que vous veniez de la barrière du Maine. — R. Non.

D. Vous avez trouvé Bergeron dans la cour; il était penché; vous lui avez demandé si un coup de couteau entre les deux épaules le ferait mourir. — R. Je puis l'avoir dit, mais je ne m'en souviens pas.

M. le président: Le témoignage de Bergeron en fait foi; et vous-même devant le juge d'instruction vous avez déclaré qu'ayant frappé la fille Millot, vous vouliez savoir si un coup porté entre les deux épaules pouvait donner la mort; vous vous êtes servi d'une expression atroce; vous avez dit: C'était pour voir si dans mes trois coups il y en avait un de bon. (L'accusé garde le silence.)

M. le président donne ensuite lecture de la lettre qu'Ulrich a écrite à la fille Millot le jour de l'assassinat. L'accusé reconnaît l'anneau qu'il renvoyait dans cette lettre et qu'il avait reçu de sa victime.

Ulrich écrit le lendemain au fils Champenois une lettre qui est ainsi conçue :

Paris, le 26 mai.

Mon ami, les malheurs ne m'ont jamais abandonné : dès l'heure du jour de ma naissance, ce n'était que pour causer du chagrin à mes parents et porter ma tête sur un échafaud. J'ai assassiné une fille aussi innocente que je suis criminel. La jalousie farouche m'a déterminé à lui donner la mort. Je suis plus à plaindre qu'à blâmer. Le remords m'accable : je voudrais être anéanti. Je ne puis plus me supporter moi-même. Jette des pleurs de compassion sur ton malheureux ami,
Ulrich.

A la lecture d'une troisième lettre, dans laquelle Ulrich menace la dame Détrouville, l'accusé paraît vivement agité ; il semble chercher dans l'assemblée la dame Détrouville, en portant de tous côtés ses regards sombres et irrités.

Les témoins sont entendus.

Le premier témoin est une jeune fille de dix ans, nommée Julienne Saumon. Elle gardait les chèvres avec Aimée Millot et se trouvait à quelque distance de l'infortunée lorsque l'assassin lui a donné la mort. Julienne a vu Ulrich parler avec vivacité à la fille Millot ; elle n'a pas compris ce qu'il lui disait. Tandis que Julienne engageait de loin sa compagne à rentrer pour fuir l'orage qui la menaçait, Ulrich a entraîné Aimée Millot sur le bord d'un fossé : là, il lui a donné un coup de poing qui l'a renversée, il l'a frappée ensuite de plusieurs coups de couteau. Aimée m'a dit alors, continue le témoin : « Ma petite Julienne, je suis morte ; va chercher Madame. »

Alexandre, blanchisseur, était sur le boulevard extérieur ; il a entendu un cri ; il a vu Ulrich, qui s'enfuyait ; il s'est approché de la victime. Je l'ai interrogée, dit Alexandre ; elle a ouvert à moitié les yeux, il y avait une grosse larme ; c'est tout ce qu'elle m'a répondu. La tête de la fille Aimée Millot était dans l'ornière, et son sang s'était mêlé à l'eau de la pluie.

Le nom de la dame Détrouville, au service de laquelle se trouvait la fille Millot, rappelle l'attention de l'auditoire. Aimée Millot, dit le témoin, était un excellent sujet, très sage, très rangée ; elle ne sortait jamais seule ; le jour du meurtre, je m'opposai à ce qu'elle conduisit mes chèvres aux champs ; je lui dis, il est tard, restez ; j'ai jamais cette fille singulièrement et elle le méritait. Le grand jeune homme qui excitait la jalousie d'Ulrich, était le cousin de cette malheureuse ; elle avait été élevée avec lui chez sa tante. Le témoin donne ensuite quelques détails sur les liaisons de la fille Millot avec Ulrich, elle s'y est toujours opposée.

M. le président : Ulrich, qu'avez-vous à répondre ? — Rien, dit Ulrich avec un accent extraordinaire qui laisse deviner la haine et le trouble que lui fait éprouver la présence de la dame Détrouville.

M. de Broë, avocat-général, soutient l'accusation.

M^e Charles Duez, défenseur d'Ulrich, cherche à écarter surtout toute idée de préméditation de la part de l'accusé, en attribuant son crime à une espèce de monomanie, de fureur amoureuse qui l'avait privé de sa raison.

Ulrich a été déclaré coupable par le jury, et condamné à la peine de mort.

Il a entendu son arrêt avec une grande impassibilité.

— Au moment même où nous rapportons un arrêt de mort, nous recevons les détails d'un crime, dont les circonstances sont plus horribles encore que celui d'Ulrich. C'est aussi l'amour qui l'a inspiré, et c'est le bois de Boulogne qui en a été le théâtre.

Deux frères, éperdument épris de la même personne, eurent ensemble une querelle, et convinrent de la vider, les armes à la main. Ils se rendirent au bois de Boulogne avec des pistolets, et sans témoins. Car où trouver un homme, qui voudrait assister à un pareil spectacle et se rendre complice d'une action aussi abominable ? Persistant jusqu'au bout dans leur fatale résolution, ils jouent à croix et pile le triste avantage de tirer le premier coup. Le sort désigne l'aîné. Il se met en ligne à trois pas, vise son frère, et l'atteint au côté gauche. A peine celui-ci voit-il couler son sang, que furieux il s'élançait et tire à bout portant sur son frère, qui tombe mort à ses pieds. Mais à cet accès de rage succèdent tout-à-coup le remords et le désespoir. Il se jette sur le corps de sa victime, l'embrasse, l'arrose de ses larmes et cherche en vain à le rapeler à la vie. Il se sauve alors et s'éloigne aussitôt de la capitale.

Tels sont les faits résultant de la déclaration même de ce malheureux, qui s'est présenté le 16 juillet devant M. le commandant de la gendarmerie à Dijon, où il s'était réfugié. Cédant à son désespoir, et se croyant sans cesse poursuivi, comme il l'a déclaré lui-même, par l'ombre de son frère, il a pris le parti de se livrer à la justice. (*Gazette des Tribunaux.*)

— L'abbé Saladin accusé d'avoir empoisonné un de ses confrères, a été acquitté par la cour d'assises de la Drôme. Le jury a résolu négativement toutes les questions qui lui ont été soumises.

PAYS-BAS.

LIÈGE, LE 31 JUILLET.

On a appelé ce matin à l'audience du tribunal correctionnel une affaire qui est de nature à attirer l'attention.

Le lieutenant-général anglais Crewe, demeurant à Sclessin, a fait assigner le sieur Guillaume de Simony-Pirnay, son ancien

économiste, pour avoir détourné de leur destination, et à son profit le montant de divers traites ; placé au mont-de-piété des montres, bijoux, etc. confiés à Simony pour être remis à l'horloger du général à Liège, etc.

Le général Crewe lui impute aussi le fait d'avoir soustrait à sa connaissance diverses assignations et même des significations de jugemens par défaut, obtenus contre lui, par des créanciers que Simony avait dû payer. Il paraît que le général n'a eu connaissance de ces jugemens qu'au moment où l'on est venu chez lui pour exécuter une contrainte par corps.

L'affaire a été remise au 30 octobre. *Narrant.*

La fameuse affaire de la Dame Masson, contre le marquis d'Arconati, où il s'agissait, dit-on, de 1800 bonniers en Brabant, vient d'être terminée à la Cour de Bruxelles, le 27 de ce mois, après quinze arrêts préparatoires.

Nous avons rendu compte dans le tems de la consultation dé-livrée au barreau de Liège pour la dame Masson, sur la question principale de ce procès, laquelle était de savoir si un acte de baptême, dressé par un P. Carme, faisait preuve juridique de filiation, alors qu'il ne constait pas de la délégation des pouvoirs donnés à ce prêtre pour baptiser *Domi et dilatis ecclesie carmenis.*

On se rappelle que la dame Masson avait en effet produit comme preuve de sa naissance au village de Tilf et comme acte de reconnaissance d'enfant naturelle, un acte dressé en 1789 par le P. Barthels, Carme déchaussé de Liège, et signé par le marquis d'Arc, mais non transcrit, non mentionné, même dans les registres de la paroisse de Tilf, très-bien tenus à cette époque. La consultation que nous avons citée, adoptait l'opinion que cet acte faisait preuve authentique de filiation.

Le conseil du marquis d'Arconati à Liège, MM. *Dewandre, Vincent, Lambinon, de Sauvage, Moreau, Fallize,* et *N. B. Bayet*, se sont prononcés pour l'invalidité de cette pièce.

— Une enquête sur la coutume ou l'usage au pays de Liège, relativement à l'effet légal de ces sortes d'actes de baptême, fut ordonnée par la Cour de Bruxelles, et eut lieu, par suite de lettres rogatoires adressées à la Cour de Liège, devant M. le conseiller Piret. On y vit figurer tout ce qui restait d'hommes de l'ancienne magistrature de l'ancien synode, de l'ancienne pratique, de l'ancien barreau liégeois.

Après de longues discussions devant la Cour de Bruxelles, le système du marquis d'Arconati, soutenu par M. Lefebvre d'Aloste, contre M. Lefebvre de Bruxelles, a triomphé. La Cour, par son arrêt du 27 de ce mois, a débouté la dame Masson des prétentions qu'elle formait à la succession de feu le marquis d'Arconati, par les motifs qu'il n'était pas établi que l'acte qu'elle prétendait être son acte de naissance, était un acte légal faisant preuve juridique de filiation, ni un acte faisant la même foi qu'un acte authentique ; que nommément la délégation vantée dans l'acte n'était pas reproduite, et qu'il n'existait aucune disposition législative quelconque qui eût attribué à un acte tel que celui dont il s'agit, la même foi qu'à un acte authentique, et que la dame Masson n'avait non plus établi que l'usage était au pays de Liège de considérer ces actes comme authentiques.

Signé

MÉMOIRES ANECDOTIQUES SUR L'INTÉRIEUR DU PALAIS IMPÉRIAL, par M. de Bausset. (*Bruxelles Tarlier.*) 2^e article

Dans le petit nombre des courtisans trouvés fidèles aux jours du malheur, il faut ranger M. de Bausset. Il n'a point abdiqué son admiration et son dévouement, de l'instant où une double couronne tombait du front de Napoléon ; et le conquérant vaincu et dépouillé, était depuis long-temps retenu captif sur les rochers de Ste. Hélène, que l'ex-préfet du palais, continuait, sur une terre étrangère, son service auprès de Marie Louise. Ce n'est pas que M. Bausset pense comme tel autre chambellan qu'il faut bien servir *quelqu'un* ; ce n'est pas qu'il ne puisse vivre dans une autre atmosphère que celle des cours ; non, il sait estimer ce qu'elle vaut cette vie d'ennui et de fatigue qu'on y traîne : « Grands dîners, grands cercles, grandes illuminations : toujours planté sur les pieds, même pendant d'éternels concerts ; quelques promenades en voiture, de longues stations dans de grands salons, toujours sérieux, toujours sur le qui-vive, et toujours occupé de défendre ses attributions, ou ses prétentions... Voilà à peu près, dit-il, à quoi se réduisent ces plaisirs si étendus et après lesquels on soupire. »

C'est donc par fidélité à ses sermens, et non par besoin de la cour et de ses plaisirs factices, qu'il a suivi jusqu'à Vienne l'Impératrice et son fils. Ce trait de dévouement, honorable pour le caractère de M. de Bausset, contribue sans doute à augmenter le plaisir et l'intérêt que l'on trouve dans la lecture de ses Mémoires. Pour des écrits de ce genre, on aime que le caractère du narrateur serve de garantie à ses assertions. Nous avons déjà cité plusieurs passages du premier volume ; qu'on nous permette encore d'emprunter quelques anecdotes peu connues au second.

Singulière sensibilité du général ORDENNER. — Nous étions un soir à Paris, chez le comte Rémusat, avec une réunion brillante ; Talma et sa femme jouèrent avec une chaleur et une vérité admirables, la grande scène d'Othello de Shakspeare. Ce grand acteur et sa femme, habillés comme on l'est ordinairement dans le monde, excitèrent un intérêt réel, et non pas imaginaire comme sur le théâtre. C'était véritablement une scène de ménage, de jalousie, suivie de tout ce que cette passion violente peut produire de plus tragique. L'effet fut prodigieux. Encore ému de l'impression que je venais d'éprouver, je passai dans un petit salon avec le général Ordenner, qui se trouvait placé près

de la porte. Son agitation était encore plus forte que la mienne : il grimait des doigts comme quelqu'un qui souffre d'un mal de nerfs... Je lui demandai ce qu'il avait : « c'est ça, me dit-il avec son accent alsacien ; c'est ça que je viens d'entendre.... Je verrais mourir avec courage, mon père, ma mère, mes enfans ;... Mais ça, je ne puis le supporter. » Je racontai à Talma l'étrange effet qu'il avait produit sur ce vieux guerrier ; il me parut que jamais aucun éloge ne lui avait fait éprouver plus de plaisir.

Réponse à tout, quand même.... — M. Gérard venait de terminer un portrait en pied de l'impératrice. Napoléon admira la ressemblance frappante, loua le grand talent de l'artiste ; mais comme il entra dans son caractère de faire toujours quelques observations, il trouva que la robe de satin blanc avait l'air d'une robe mouillée. Gérard gardait le silence ; je me hasardai de dire : « Votre majesté a parfaitement raison, et elle vient de faire l'éloge le plus flatteur de cette belle composition. » Napoléon, préoccupé probablement par d'autres pensées, se persuada que ma réflexion était vraie, et rendit une pleine et entière justice aux détails et à l'ensemble de ce magnifique portrait. Lorsque nous fûmes seuls, M. Gérard crut devoir me remercier. « Vous êtes content de moi ? lui dis-je ; eh bien, je vous jure que je n'ai pas compris la valeur de ce que j'ai dit. J'ai parlé à tout hasard, et sans réflexion ; avec l'empereur il ne faut jamais rester court. L'essentiel est d'éviter une discussion qui commence mal. Il vaut toujours mieux lui laisser une impression favorable. »

Le nouveau Marlborough. — Il se mêle souvent des choses ridicules aux affaires les plus sérieuses. A la bataille de la Moskowa, quelques jeunes soldats mettaient à profit les circonstances pour quitter leurs rangs périlleux, sous le prétexte de porter à l'ambulance ceux d'entr'eux que le plomb meurtrier avait atteints.... Plusieurs s'étaient réunis pour porter un des leurs, assez légèrement blessé ; malheureusement pour eux, ils vinrent à passer près du maréchal Lefebvre, qui commandait la garde, et était près de nous. « Qui m'a vu ces sacrédiés b.... de cognats, qui se sont mis à quatre pour porter Malbrouk ? (Marlborough) A vos rangs ! » leur dit-il avec quelques épithètes encore plus énergiques. Ils obéirent ; et ce qu'il y eût de plus risible, c'est que le héros blessé trouva assez de forces pour se relever et gagner tout seul l'ambulance.

Napoléon issu d'une famille souveraine. — L'empereur d'Autriche, pendant le séjour à Dresde, dit à Napoléon que des recherches exactes parmi ses archives, lui avaient donné la preuve que la famille de Bonaparte avait été très anciennement souveraine (de je ne sais plus quelle petite principauté d'Italie), et que rien ne serait plus facile que de le faire constater légalement. Napoléon le remercia et lui dit qu'il n'avait pas besoin d'aveux.

(Cette réponse s'accorde parfaitement bien avec ces autres paroles de Napoléon, tenues en présence des souverains réunis alors à Dresde : quand j'avais l'honneur d'être lieutenant en second d'artillerie.)

La soupe et le cheveu. — Comme tous les récits de la vie privée de Napoléon sont de nature à intéresser, je rapporterai ici ce dont je fus témoin, pour prouver l'empire qu'il avait sur lui-même. Il avait encore plus que tout homme que j'aie connu, une répugnance extrême pour tout ce qui n'était pas d'une grande propreté. L'idée qu'il y eût un cheveu sur un plat aurait suffi pour lui soulever le cœur, et lui faire quitter la table. Un jour à Cherbourg, après qu'il eût inspecté le corps de garde et toute l'artillerie, fit pointer quelques pièces de canon, il se fit apporter le pain de munition et la soupe des soldats. Il prit une cuillère, la remplit ; la première chose qu'il aperçut ce fut un long cheveu : il l'ôta avec courage, sans témoigner le moindre dégoût, et avala la soupe, ne voulant pas blesser l'amour propre des soldats qui l'entouraient par de dures observations sur leur négligence.

Visite de l'empereur Alexandre et du roi de Prusse à Marie Louise. — Le 18 avril, au jour indiqué, l'empereur Alexandre vint demander à déjeuner à Marie-Louise qui, depuis l'abdication de Napoléon, se trouvait au palais de Rambouillet. Il fut d'une telle amabilité, d'une telle aisance, que nous étions presque tentés de croire qu'il ne s'était passé aucun événement sérieux à Paris. Après le déjeuner, le Czar demanda à l'impératrice la permission d'aller voir son fils.... Et se tournant vers moi, qui avais l'honneur d'en être connu depuis l'entrevue d'Erfurt, il me dit : « Monsieur de Bausset, voulez-vous bien me conduire chez le petit roi. » Ce sont ses propres expressions. Je le précédai, après avoir fait prévenir Mde. de Montesquiou. En voyant ce bel enfant, l'empereur Alexandre l'embrassa, le caressa et l'examina beaucoup. Il dit des choses flatteuses à Madame de Montesquiou, et embrassa encore, en le quittant, le petit roi dont il venait de détrôner le père.

Deux jours après, le roi de Prusse arriva à son tour. Sa visite dura environ une heure. En sortant le roi de Prusse me demanda, comme l'avait fait l'empereur Alexandre, de le conduire chez le petit roi. Je m'empressai de lui obéir : il fut moins affectueux, moins caressant que l'empereur Alexandre, mais comme lui, il embrassa le petit roi.

Portrait de Napoléon. — A cette époque de sa vie, (au moment de la première abdication), Napoléon avait quarante-six ans ; sa taille était de cinq pieds, deux pouces et quelques lignes ; sa tête était grosse ; ses yeux bleu clair ; ses cheveux châtain foncé ; les cils de ses paupières étaient plus clairs que ses sourcils, qui étaient comme ses cheveux châtain foncé ; il avait le

nez bien fait, et la forme de la bouche gracieuse et d'une extrême mobilité ; ses mains étaient remarquablement belles et d'une extrême blancheur ; il avait le pied petit ; mais en général sa chaussure ne faisait point valoir cet avantage, parce que la moindre gêne lui était insupportable. Du reste, il était bien fait et bien proportionné à sa taille....

Sur son front large et élevé, reposait le génie et la puissance. Ce front aurait suffi dans un autre pour exprimer à lui seul toute une physionomie ; des éclairs jaillissaient de ses yeux, et révélaient toutes ses pensées, tous ses sentiments. Mais lorsque la sérénité de son humeur n'était point altérée, alors le sourire le plus aimable venait éclairer cette belle physionomie et lui donnait un charme indéfinissable, et que je n'ai encore vu qu'à lui seul.... Alors il était impossible de le voir sans l'aimer.

La simplicité de ses goûts est connue. Sa seule recherche se bornait à une extrême propreté, et ses vêtements ordinaires n'avaient rien de remarquable. Il portait presque toujours l'uniforme de colonel des chasseurs ou des grenadiers de sa garde.

On a beaucoup parlé du goût passionné que Napoléon avait pour les femmes. Digne appréciateur de leur mérite et de leur beauté, il faut croire qu'il ne fut pas exempt de ces faiblesses aimables qui font le charme de la vie, et auxquelles tous les hommes rendent le même hommage. Ce qu'il y a de certain, c'est que le jeune homme qui débute dans le monde et qui craint de voir à chaque instant trahir son premier secret, a moins de réserve sur ce point que n'en avait Napoléon. Ce ne fut jamais par lui, mais bien plutôt par les femmes elles-mêmes, que ces passagères inclinations furent connues ; et encore je pense qu'on a singulièrement exagéré leur nombre.

Une observation, qui certainement ne sera pas oubliée par l'historien encore inconnu qui aura à tracer le portrait de cet homme éminemment célèbre, c'est qu'il sut conserver, sans jamais les laisser s'affaiblir, son caractère et sa dignité personnelle, soit lorsqu'il était entouré des bayonnettes de l'Europe, soit lorsqu'il fut livré désarmé aux outrages des géoliers de Sic. Hélène.

En reportant les yeux sur les époques mémorables dont je viens de donner une si faible idée, dit M. de Bausset en terminant ses Mémoires, j'ai cru, même après tant d'années, assister aux scènes pompeuses des Contes arabes et des Mille et une Nuits. Le tableau magique de tant de splendeur et de tant de gloire a disparu, entraînant avec lui tous les prestiges de l'ambition et du pouvoir. Ce n'est plus qu'un songe !

Th. Stogier

NOUVELLES LITTÉRAIRES ET DES ARTS.

Le Joueur, mélodrame nouveau en trois actes, de M. Ducange, continue d'occuper la critique des Journaux de Paris. C'est surtout au 3e. acte que l'auteur a mis en mouvement tous les ressorts capables d'exciter l'horreur.

Le *Globe* pense que M. Ducange a poussé trop loin l'oubli des règles du beau ; voici le tableau que présente la scène au commencement de cet horrible troisième acte.

« Georges que vous venez de voir brillant encore, au milieu de ses vices, d'un reste d'opulence ; à présent vieilli, couvert de haillons ; pâle de faim, de froid, de misère ; vivant de vols et d'assassinats. De fautes en fautes, de crimes en crimes, il est tombé dans cette absolue dégradation morale dont on ne trouve d'exemples que sur les bancs des cours d'assises. Ajoutez à ce pénible contraste d'un homme à ce point déchu sous nos yeux la vue de sa femme, restée pure, mais compagne obligée et dévouée de ses souffrances et de sa misère ; sa beauté fleurie, sa vieillesse hâtive, son teint plombé par la douleur et les privations ; sa fille née dans l'exil, mourant presque de faim et de froid entre ses bras. Joignez à ce spectacle l'horreur des accessoires, la pluie, le tonnerre, le vent qui fait battre et renverse la porte de la cabane, le dénoement de l'intérieur, la solitude des alentours, et, par dessus tout, l'idée du crime jointe à celle du besoin, et vous pressentirez quelque chose des affreuses émotions dont nous oppresse cet interminable troisième acte. »

Le *Globe* compare le mélodrame de M. Ducange à un poème allemand de Werner, qui a pour titre : *Le vingt-quatre février*. Werner, dit-il, imagine de faire un drame dans le seul but d'éprouver par tout ce qu'il y a de plus hideux dans les remords, dans le crime et dans la pauvreté ; il soumit une famille de paysans suisses à la fatalité des Atrides, et introduisit, dit M. Charles de Rémusat, les Euménides dans une chaumière des Alpes. Il nous montre une auberge isolée au milieu des neiges, où la réprobation se transmet de génération en génération, où les pères ne meurent que de la main de leurs enfants, où les enfants n'ont d'autre héritage que la malediction paternelle, et où cette succession de parricides ne s'épuise qu'au jour où l'un des maudits, doublant sa part de crime, frappe son fils du couteau dont il égorga son père. Ce ne sont pas quelques traits rapides, comme dans Shakspeare, ou adoucis par la pitié et relevés par le rang, comme dans Sophocle : c'est un drame entier, court à la vérité, combine pour éveiller le sentiment de l'horreur ; c'est un poème, comme le définit l'auteur lui-même, tissu dans la nuit et semblable au retentissement du râle d'un mourant.

Mais si ce point de vue est favorable à M. Ducange, il en est un autre qui le place bien au-dessous du poète allemand ; nous voulons parler du style. La puissance de celui de Werner est telle qu'à une simple lecture on est glacé d'effroi. Il nous fait entendre d'un mot le vent des Alpes et le sifflement des hiboux ; d'un trait il nous peint la fin du vieux Kuntz devenu bleu et frappé de mort en maudissant son fils. La pièce de M. Ducange perd tout à la lecture, jusqu'à ses défauts ; il a besoin de madame Dorval et de Frédéric pour nous faire frémir. La diction n'est pas seulement boursoufflée, elle est sans force et sans douleur. Nous n'avons pu retrouver sur le livre une seule des impressions de la scène. A cet égard Werner a sur M. Ducange l'immense supériorité d'un grand écrivain sur un médiocre.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Les soussignés ont l'honneur d'informer M^{rs}. les négociants, qu'à dater du 1^{er}. août prochain, ils ont remis l'administration de la barque de Maëstricht à MM. J. Jongen et Delrez, commissionnaires, vis-à-vis la douane, à Liège.
Maëstricht, le 30 Juillet 1827. V^o. BRAGARD et NOLLÉE. (679)

Dépôt d'ARDOISES à un prix très modéré,
 Chez *Ducry-Legros*, aubergiste, quai sur Meuse à l'Eau,
 n. 940, enseigne de la Barque de Dinant. (295)

AVIS ESSENTIEL.

Jean-Baptiste LARDINOIS, agent d'affaires, à Liège, est possesseur d'une liste imprimée de 16,000 militaires, tant Français qu'étrangers, morts ou prisonniers en Russie, en Pologne, en Allemagne, etc. Cette nomenclature est suivie d'une autre qui contient les noms des militaires, encore vivants, qui ont prêté foi et hommage au gouvernement Russe.

Le même peut disposer d'un catalogue manuscrit de 50,000 hommes de guerre, morts de 1812 à 1814: il procurera à l'occasion les extraits mortuaires des inscrits.

Si, comme cela doit être, la confiance est le prix de plus illustres garanties, le public ne craindra point de devenir victime de la cupidité.

Toute demande, par écrit, doit être faite franche de port. (660)

Mr. A. Malder, fabricant à Bruxelles.

A l'honneur d'informer qu'il vient d'établir chez *Mr. Joassart-Chantraine*, rue pont d'Isle un dépôt de ses toiles cirées. *Mrs* les negts. carrossiers, ébenistes pourront s'approvisionner audit dépôt au même prix et conditions qu'à sa fabrique. (676)

La V^e *Charles*, née *Deneumoulin*, place St.-Denis, n. 743, a reçu un assortiment de toiles super fines d'Hollande de 413 pleins, idem de Courtrai, d'Allemagne, toiles de Brabant de toute largeur, idem super fine de 414 nappages; batiste de France et d'Ecosse, mouchoir, idem cravatte jaconat, toiles bleues pour sarrau, lin de Flandre de toute qualité; le tout à prix fixe.

NB. En prenant les toiles superlines de 413 en pièces et demi pièces les acheteurs jouiront d'un grand avantage. (678)

r b Bel appartement à louer pour une ou deux personnes tranquilles, sans enfans, rue devant Ste.-Croix, n. 865.

AVIS AUX FEMMES EN COUCHE ET NOURRICES.

Remède infallible et prompt pour la guérison des crevasses aux seins, composé par *Liébert*, pharmacien-Chimiste à Tournay.

De tous les moyens employés pour combattre les accidens qui surviennent aux seins dans le commencement de l'allaitement, aucun n'avait joui de propriétés tellement constantes qu'il soit devenu d'un usage universel: Le spécifique que nous annonçons n'a point cette incertitude dans ses résultats: réunissant des propriétés incontestables, ses effets sont toujours de procurer une guérison complète dans l'espace de très-peu de jours; jamais il n'a varié, ainsi que le constatent un grand nombre de certificats.

Le seul dépôt de ce Spécifique pour Huy, est chez *Mr. Pirlot* pharmacien, rue Neuve. (465)

() A vendre une belle et commode maison de commerce, sise à Liège, sur le Marché n. 24, ayant de beaux appartements et magasins, le tout dans le meilleur état; il sera donné toute facilité et sûreté à l'acquéreur.

S'adresser à *M^e Boulanger*, à Liège, rue Hors Château, n. 448, qui donnera communication des titres et tous les renseignements qu'on pourra désirer.

Belle maison avec cour, plusieurs pièces au rez de chaussée et belles chambres, réunissant toutes commodités désirables, sise au commencement de la rue Pecheurue, près du pont des Arches, n. 1407, à louer pour le Noël prochain. S'adresser rue Féronstrée, n. 579. (248)

Chambre garnie à louer, avec ou sans pension, rue St. Adalbert, n. 759.

A louer dès à présent une spacieuse maison, connue sous le nom de l'Hôtel de Brabant, située rue Hongrée, n. 666, près du rivage de la barque de Maëstricht; elle consiste en un grand salon, cabinet, place à manger, cuisine, lavoir, grandes écuries, remises, pompes, fontaines, quantité de chambres, beaux greniers, très belles caves; ce local est convenable à un maître-d'hôtel, ou pour une maison de commerce
 S'adresser sur la Batte, n. 1078.

A louer une jolie maison, située à l'entrée de la rue des Tanneurs. S'adresser n. 135, même rue. (222)

A louer un joli quartier, composé de deux ou trois places et plus si on le désire, dans une maison à la campagne et à peu de distance de la ville, avec la promenade d'un jardin, bosquet et verger. S'adresser rue Pont-d'Isle, n. 8. (407)

A vendre ou à louer une jolie maison propre au commerce, située place du Marché, n. 923, à Verviers. S'adresser au n. susdit. (634)

PAR BREVETS D'INVENTION.

PULVÉRINE.

Nouvelle découverte pour teindre les cheveux noir et châtain.

Cette composition, supérieure à tout ce que la chimie a produit dans ce genre, a l'avantage de donner aux cheveux la couleur que l'on desire. Les expériences qui en ont été faites, ont réussi de la manière la plus satisfaisante, ce qui fait que cette nouvelle production a généralement partout le plus grand succès.

CUIRS ELLIPTIQUES POUR RASOIRS.

Ces cuirs sont incontestablement supérieurs, par leurs qualités, à tout ce qui a été inventé dans ce genre, puisque, par son usage, le plus mauvais rasoir devient bon. Sa forme elliptique est la seule appropriée au tranchant du rasoir. Les demandes qui en sont faites et la vente considérable qui s'opère ont cet article est connu, sont un gage de leur supériorité, dont l'auteur s'estime heureux d'avoir atteint. Ce succès rapide l'a porté à la recherche de la composition d'une pierre factice, indispensable à l'usage des cuirs elliptiques. Cette pierre a la propriété de donner le mordant le plus vif au rasoir le plus ordinaire, de manière à le faire résister à la plus forte barbe.

SAVON AUX ŒUFS.

Dans la saison des chaleurs, la transpiration produit sur la tête une pellicule qui, s'étendant sur le corps chevelu, dessèche la racine capillaire, fait tomber ou blanchir les cheveux avant leur tems. C'est dans la composition et l'usage de ce savon que se trouve la neutralisation de l'espèce d'acide que comporte la sueur, ce qui empêche la chute des cheveux.

COSMÉTIQUE PRÉCIEUX À L'USAGE DES CHEVEUX.

Graisse d'ours du Canada, Huile homogène, Crème de Perse, Eau athénienne, etc. Savons fins parfumés, toutes odeurs, à fl. 1-50 la douzaine.

Le seul dépôt de ces articles se trouve chez *GILLON-NOSSENT*, n. 32, Pont-d'Isle.

Mercredi prochain, premier août 1827, neuf heures du matin le sieur *P. Lefils*, entrepreneur de ventes publiques, et huisier, exposera en hausse publique et dernier enchérisseur, à son domicile, place des Ex-Récollets à Verviers deux brisoirs, quantité de forces à tondre les draps, tables à tondre au mécanique, lames à tisser ainsi que quantité d'autres meubles et objets dont le détail serait trop long. Le tout argent comptant. (673)

Navigation rhéno-prussienne par bateaux à vapeur.

Le bateau à vapeur *Friedrich Wilhelm* nouvellement construit, sera mis en activité le 8 de ce mois pour faire le service entre Cologne et Mayence conjointement avec le bateau à vapeur *Concordia*, qui est déjà en activité depuis le mois de mai. Les jours de départ sont fixés de la manière suivante pour les mois de juin, juillet et août; savoir:

De Cologne à Coblenz et les villes intermédiaires chaque dimanche et mardi à 7 heures du matin, mercredi et vendredi à 8 heures du matin.

De Coblenz à Mayence et les villes intermédiaires chaque lundi, mercredi, jeudi et samedi à 5 heures du matin; de Mayence à Coblenz et Cologne et les villes intermédiaires chaque dimanche et vendredi à 8 heures du matin, mardi et jeudi à 6 heures du matin.

Prix des places pour les destinations principales suivantes:

	PAVILLON.		Grand SALON.		Second SALON.	
	1h.	Sgs.	1h.	Sgs.	1h.	Sgs.
De Cologne à Coblenz.	4	20	3	15	2	10
» Coblenz à Mayence.	4	22	3	16	2	11
» Cologne à Mayence.	9	10	7	00	4	20

Ces prix sont les mêmes tant en remontant qu'en descendant le fleuve.

Les chevaux et voitures se transportent à des modiques prix.

Des restaurations complètes se trouvent à bord des bateaux. Le trajet de Mayence à Cologne se fait en 10 heures de tems. Celui de Cologne à Mayence en 2 jours, les bateaux arrivant le premier jour à Coblenz et second à Mayence.

Ces bateaux à vapeur correspondent à Mayence avec ceux du Haut Rhin et à Cologne avec ceux du Bas-Rhin, lesquels correspondent à leur tour avec les autres bateaux à vapeur belges pour toutes les directions du royaume des Pays-Bas et avec ceux qui vont trois fois par semaine à Londres. (411)

ETAT CIVIL du 30 juillet.— Naissances: 5 garç., 10 filles.

Mariage 1, savoir; entre

Jean Michel Mathieu Montulet, chapelier, rue St. Hubert, n. 785, et Marguerite Eleonore Aidant, faubourg Vivegnis, n. 704.

Décès, 2 hommes, 1 femme, savoir:

Pierre Joseph Pizard, âgé de 47 ans 4 mois et 11 jours, journalier, faubourg St. Leonard, n. 75, époux de Marie Catherine Chambelain.
 Leonard Gasse, âgé de 36 ans 10 mois et 4 jours, boulanger, faubourg Ste. Marguerite, n. 48 époux de Marie Agnès Dosart.
 Marie Catherine Joseph Berger, âgée de 47 ans et 24 jours, marchande, faubourg d'Amercœur, n. 309, époux de Jacques Lambert Englebert.